

## Diplôme des Terres Australes



### Date de départ

1er avril 1946. Dès leur première demande, les opérateurs des stations situées sur ces terres australes seront crédités de leur contrée.

Conditions d'attribution

Ce diplôme peut être obtenu par toute station possédant une licence officielle d'amateur, ainsi que les SWL dans les mêmes conditions.

### Les terres australes françaises comprennent :

- \* les Îles Kerguelen (FT8X),
- \* les Îles Saint-Paul et de la Nouvelle Amsterdam (FT8Z),
- \* l'archipel Crozet (FT8W),
- \* la Terre Adélie (FT8Y).

Pour obtenir le DTA, il est nécessaire de présenter 3 justificatifs (QSL) de ces terres.

Pour obtenir le DTA Excellence frappé d'une étoile d'or, il est nécessaire de présenter les 4 justificatifs.

Dans tous les cas, les QSL devront obligatoirement être présentées avec la demande et indiquer clairement la terre australe de la station contactée.

**Contactez le REF Réseau des émetteurs Français.**

[http://www.ref-union.org/index.php?option=com\\_content&view=article&id=16&Itemid=298](http://www.ref-union.org/index.php?option=com_content&view=article&id=16&Itemid=298)